

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p><b><u>Nombre de membres :</u></b> Afférents au Conseil : 21 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 26</p> <p><b><u>Date de la convocation :</u></b> 29 novembre 2023</p> <p><b><u>Date d'affichage :</u></b> 4 décembre 2023</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLEQUES</b></p> <p><b>Séance du 13 décembre 2023</b></p> <p><b>L'an deux mille vingt-trois le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</b></p> <p><b>Secrétaire : Nicolas CHOCHOY</b></p> <p><b>Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Gabin LORGNIER - Sandrine LORIO - Didier VANDAELE – Sophie WAROT – Douglas VERSCHEURE – Sandrine DEMAUDE – Alain MASSON – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Monique VALENTIN – Patrick POTEL - Anthony BARBIER – Marjory DELAVAL – Antoine TUSO – Sabrina LOOTVOET - Nicolas CHOCHOY - Hugues LAVOGIEZ – Estelle FOSSETTE – Ludovic COCQUEMPOT</b></p> <p><b>Absents : Jean-Bernard BONDUELLE (pouvoir à Didier VANDAELE) – Edith MERLIER (pouvoir à Marjory DELAVAL) - Estelle LECOFFRE (pouvoir à Annick CROQUELOIS) - Anne GOMBERT (pouvoir à Anthony BARBIER) - Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) - Jérôme LEBOUCHER</b></p>
---	--

2023/51

**OBJET DE LA DELIBERATION : PLAN DE FINANCEMENT AGENCE DE L'EAU  
RESTAURATION DES BERGES DES COURS D'EAU**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, suite aux événements climatiques de forte intensité qu'a connu la commune depuis le 2 novembre 2023, de nombreux dégâts sur les berges du Chemin de la Vlotte ont été constatés.

Les travaux sont estimés à 136 000.00€ HT.

Le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Artois-Picardie a instauré un plan d'urgence faisant suite aux inondations dans le Pas-de-Calais.

Le financement de ces travaux peut être subventionné à hauteur de 80%.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en œuvre le projet et de déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, de joindre le plan de financement lors de la demande et de signer tous documents afférents à cette demande.

### Plan de financement de l'opération

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Restauration des berges de cours d'eau Chemin de la Vlotte	136 000.00 €	- Agence de l'eau	108 800.00 €	80 %
		- Fonds propres communaux	27 200.00 €	20 %
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>136 000.00 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>136 000.00 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré, valide le plan de financement ci-dessus proposé et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette demande auprès de de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.  
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Nicolas CHOCHOY



Le Maire,

Laurent DENIS

